

## Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2022

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Délibération	Objet	Décision
N°2022-32	Intercommunalité-programme de réussite éducative (PRE) : convention pluriannuelle de partenariat et de financement avec EBER-Communauté de communes	Approuvée
N°2022-33	Intercommunalité-nouvelle convention territoriale globale-outil de partenariat intercommunal et communal	Approuvée
N°2022-34	Intercommunalité-adoption du rapport sur le prix et la qualité du service en eau potable et assainissement de l'année 2021-communauté de communes « Entre Bièvre et Rhône »	Approuvée
N°2022-35	Intercommunalité-rapport d'activité année 2021-communauté de communes « Entre Bièvre et Rhône »	Approuvée

La secrétaire de séance

Sylvia JOURDAN

La Maire

Isabelle DUGUA

